

Un **BIOSIMILAIRE** est un **médicament biologique** développé pour être **similaire** à un médicament biologique de référence dont le **brevet** est tombé dans le domaine public.

On appelle **médicament biologique** ou **biomédicament** un médicament produit à partir **d'organismes vivants**.



Ils sont déjà **commercialisés et utilisés** depuis longtemps (2006) : on retrouve par exemple, l'**insuline** pour les patients diabétiques et plus récemment, des médicaments pour le traitement du cancer.

C'est bien,
mais est-ce
aussi
EFFICACE et
SANS
DANGER?

OUI ! Les **BIOSIMILAIRES**, c'est du **sérieux** !

- ✓ Des étapes de **recherche et de fabrication** qui durent près de **10 ans**
- ✓ Des **études de comparaison** par rapport au biomédicament de référence qui sont analysées par les **autorités de santé compétentes**

Pour être commercialisé, le **BIOSIMILAIRE** est évalué de manière très **stricte** par l'**Agence Européenne du Médicament** (EMA). Leur **efficacité** et leur **sécurité** sont donc démontrées et sont **similaires** à leur médicament de référence.



PEU DE CHOSE ! A part le **nom** qui est différent, rien ne change !

Le **BIOSIMILAIRE** est aussi efficace et se présente sous la **même forme** que son médicament de référence, je le **supporterai aussi bien**.

Il est **administré de la même façon**, à la **même dose** et à la **même fréquence**.

Et pour le **médecin**, rien ne change non plus dans mon **suivi** !

En tant que
PATIENT, qu'est-
ce que cela
CHANGE pour
moi?

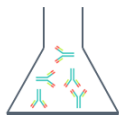
Comme tout médicament, des **effets indésirables** peuvent tout de même apparaître. Si cela se produit, je n'hésite pas à en **informer mon médecin** au plus **vite**.

LES AVANTAGES

Les **BIOSIMILAIRES** permettent d'**élargir l'offre** de biomédicaments disponibles en proposant des médicaments à un **prix plus bas** que celui des médicaments de référence afin de **réduire les dépenses de santé** et ainsi d'en **favoriser l'accès**.

Les **BIOSIMILAIRES** encouragent les laboratoires pharmaceutiques à faire de la **recherche** et à **développer des innovations**.

Cela permet également de stimuler la compétition entre ces laboratoires pharmaceutiques et de les rendre plus **performants**.



Au vu de ces éléments ainsi que de la sécurité et l'efficacité des **BIOSIMILAIRES**, ce serait **dommage de s'en priver** !

Références bibliographiques :

- **ANSM** : "Etat des lieux sur les médicaments biosimilaires", mai 2022" (<https://ansm.sante.fr/actualites/lansm-publie-son-etat-des-lieux-des-medicaments-biosimilaires>)
- **APMnews** : "Les biosimilaires en 15 questions", avril 2014 (<https://www.apmnews.com/Documents/lesbiosimilairesen15questionsemail.pdf>)


BIOSIMILAIRES : VRAI OU FAUX ?

 Les biosimilaires sont des génériques

FAUX ! Leurs modes de fabrication sont différents. Les génériques sont issus de la chimie tandis que les biosimilaires sont eux fabriqués à partir d'organismes vivants.

 On les appelle biosimilaires car ils sont produits comme les produits "bio" par l'agriculture biologique

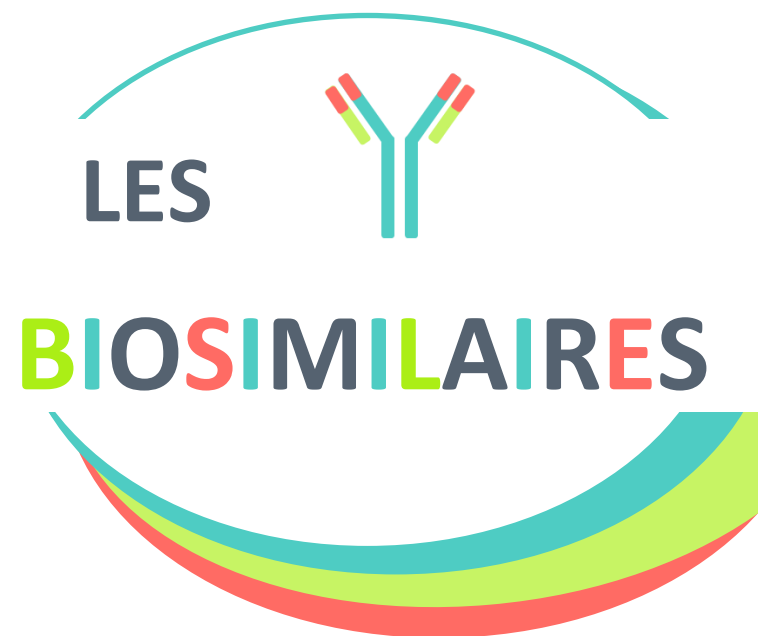
FAUX ! Les biosimilaires sont des médicaments dits biologiques (comme les biomédicaments) car ils sont produits grâce à des organismes vivants comme les levures par exemple.

 Je n'ai aucun risque à prendre un biosimilaire plutôt que son biomédicament de référence

VRAI ! L'efficacité des biosimilaires ainsi que leur sécurité sont démontrées et similaires au médicament de référence, donc aucun risque. Vous serez traité de la même manière qu'avec le médicament de référence et avec le même résultat.

Aidez-nous à améliorer ce document en nous contactant : omedit-centre@omedit-centre.fr
Document à retrouver sur le site internet : <https://www.omedit-centre.fr/>

Mai 2022



Votre médecin vous a prescrit :

..... 

Ce médicament est un **BIOSIMILAIRE**.

MAIS QU'EST-CE QUE C'EST ?

